Envoyé en préfecture le 23/08/2022

Reçu en préfecture le 23/08/2022

Affiché le





## ARRETÉ DU MAIRE

## NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA REGIE DE RECETTES DU CAMPING MUNICIPAL LA PENSIÈRE

Vu l'arrêté en date du 7 juin 1996 instituant une régie de recettes pour la gestion du camping municipal la Pensière ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du ..١٤. المعالية المادة Vu l'avis conforme du régisseur en date du 101081.2024;

## ARRÊTE

ARTICLE 1- Mmes MULLER Claudia et NICOLAS Valérie, sont nommées mandataires de la régie de recettes du camping municipal la Pensière, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

ARTICLE 2 - Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

> - Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 - Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Dourbies, le 11 108 2022

SIGNATURE DE L'AUTORITE QUALIFIEE POUR NOMMER LE REGISSEUR

(GARD)

TITULAIRE ET LE MANDATAIRE

SIGNATURES DES

MANDATAIRES PRECEDEES DE LA FORMULE MANUSCRITE " VU POUR ACCEPTATION ",

SIGNATURES DU REGISSEUR TITULAIRE PRÉCÉDÉES DE LA FORMULE MANUSCRITE «VU POUR ACCEPTATION»"

pour acceptation

VU pour acceptation vu paracieptation